

Vingt-septième session du Comité des forêts – Procédure de correspondance écrite

Point 9.2 de l'ordre du jour – Renforcer la contribution de la FAO à l'arrangement international sur les forêts, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts, et à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (COFO/2024/7.2)

Réponse du secrétariat aux contributions écrites des membres

Le secrétariat remercie les membres pour leurs observations concernant le point 9.2, intitulé *Renforcer la contribution de la FAO à l'arrangement international sur les forêts, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts, et à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)* (COFO/2024/7.2).

Le secrétariat a noté avec une profonde gratitude que l'Union européenne (UE) et ses États membres, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Canada, l'Australie et le Mexique s'étaient félicités de la contribution de la FAO à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, ainsi que de la prépondérance de l'Organisation au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), et avaient salué le rôle moteur de la FAO dans le cadre des efforts du PCF visant à définir des activités coordonnées compte tenu des décisions prises à la 19^e session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et de l'Appel conjoint à l'action en faveur des forêts à l'horizon 2030 lancé par le PCF.

Le secrétariat a pris note des suggestions faites par l'UE concernant le texte du rapport de la 27^e session du Comité des forêts.

Le secrétariat se félicite que le Japon ait accueilli favorablement l'Évaluation des ressources forestières mondiales (l'Évaluation), une publication phare qui contribue au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts en fournissant des données de base essentielles en vue de la formulation des politiques et en facilitant la fonction de suivi aux fins de la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

Le secrétariat exprime également sa reconnaissance envers le Japon pour son généreux soutien et son excellente collaboration lors de l'organisation de l'atelier régional consacré à l'établissement des rapports nationaux pour l'Évaluation 2025, lequel s'est tenu à Tokyo au dernier semestre de 2023. Le secrétariat souhaite faire savoir que la FAO continuera à tenir les membres au courant du processus de l'Évaluation lors des commissions régionales des forêts et des sessions du Comité des forêts et par l'intermédiaire des correspondants nationaux chargés de l'Évaluation, ainsi que dans le cadre de manifestations de renforcement des capacités, de courriels semestriels et du bulletin d'information sur l'Évaluation envoyé aux correspondants nationaux que l'on vient récemment de rétablir.

Le secrétariat note avec gratitude le soutien considérable prêté par le Japon dans le cadre de l'initiative conjointe «Du bois durable pour un monde durable» et sa contribution à la mise en œuvre de l'Appel ministériel pour du bois durable depuis 2022. Le secrétariat remercie également les États-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande et l'Australie d'avoir accueilli favorablement l'initiative conjointe susmentionnée et la collaboration de la FAO avec l'Union internationale des instituts de recherches forestières à cette fin et a noté que l'Australie avait proposé d'élargir cette initiative dans la région Asie et Pacifique.

Le secrétariat a pris note des contributions sur le texte du rapport de la session qui ont été communiquées par les États-Unis d'Amérique.

Le secrétariat a noté qu'il était proposé que la FAO joue un rôle dans le cadre de la suite donnée à l'examen à mi-parcours de l'Arrangement international sur les forêts et qu'elle veille à ce que l'on prenne en compte les recommandations relatives à la mise en œuvre des éléments spécifiques de la résolution d'ensemble émanant de la 19^e session du FNUF qui sont liés au programme de travail de la FAO et relèvent de son mandat. Le secrétariat, en fonction de son mandat et des ressources disponibles, ressources extrabudgétaires comprises, s'efforcera de donner suite à cette suggestion et, en sa capacité de Président du PCF, facilitera l'examen des alinéas f, c et d de la résolution d'ensemble du FNUF par le PCF. La FAO continuera à réfléchir, en collaboration avec les membres du PCF et d'autres spécialistes, à la meilleure façon de contribuer aux fonctions d'examen du FNUF, y compris à l'utilisation des données issues de l'Évaluation dans les rapports sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts du FNUF.

Le secrétariat a pris note de l'observation des États-Unis d'Amérique concernant l'Initiative conjointe sur la gestion intégrée des feux dans les forêts tropicales, menée sous l'égide de l'Organisation internationale des bois tropicaux, et les travaux de la FAO au sujet du Pôle mondial des Nations Unies consacré à la gestion des feux, qui seront examinés au titre du point 8.4 de l'ordre du jour provisoire, intitulé *Activités de la FAO en rapport avec la gestion intégrée des incendies de forêt*.

Le secrétariat se félicite que le Canada soit favorable aux mesures suggérées dans le document susmentionné. Le secrétariat note que le Réseau international de forêts modèles pourrait apporter des contributions précieuses à certaines initiatives conjointes du PCF, comme suggéré par le Canada.

Le secrétariat a noté que la Nouvelle-Zélande, le Mexique et l'Australie étaient favorables aux mesures suggérées dans le document COFO/2024/7.2.

Le secrétariat a pris note des préoccupations exprimées par le Mexique concernant la déforestation et les effets néfastes du changement climatique, de la désertification, de la dégradation des terres, de l'appauvrissement de la biodiversité, de la pollution et des déchets.

Le secrétariat a en outre noté que le Mexique et l'Australie étaient favorables à l'intégration du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts dans les travaux de la FAO dans ce domaine, question qui sera examinée au titre du point 7.